

Les associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves défendent les intérêts des parents d'élèves. Elles ont pour missions de renseigner les familles sur la vie scolaire et les activités d'un établissement, d'organiser des réunions d'information et proposer certains services à l'attention des parents ou des élèves.

Les représentantes et représentants de parents d'élèves se font connaître des parents à la rentrée scolaire lors de réunions de présentation ou de remise de documents aux familles.

Les élections de parents d'élèves se déroulent au début du mois d'octobre de chaque année.

Le conseil consultatif éducatif

Le conseil consultatif éducatif a pour vocation d'échanger avec les représentants de la communauté éducative autour de sujets relevant du fonctionnement des écoles ou des services périscolaires (restauration, accueils de loisirs).

Le conseil consultatif éducatif est composé de la maire, de l'adjoint à la maire chargé des Affaires scolaires et périscolaires, de représentants de parents d'élèves, de représentants des directrices et directeurs d'école, de représentants des enseignantes et enseignants et d'un représentant de l'association des délégués départementaux de l'Éducation nationale.

Direction de l'action éducative

01 49 69 80 32

dir.scolaire.petiteenfance@ville-cachan.fr



Dominique Lanoë

8e adjoint

Vie scolaire, activités périscolaires et
alimentation durable

01 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr